

Transfert du personnel de l'Hôpital de l'Enfance au CHUV

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CHUV accueille, principalement au sein du Département médico-chirurgical de pédiatrie, 150 nouveaux collaboratrices et collaborateurs en provenance de l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne (HEL). Ce transfert est l'aboutissement d'une longue collaboration entre les deux institutions, qui s'est notamment traduite par la création d'un département unique médico-chirurgical de pédiatrie, actif sur les deux sites.

En 2005, les deux directions sont arrivées à la conclusion qu'un changement d'employeur devenait inéluctable. Désormais, la Fondation de l'HEL, qui reste propriétaire des locaux de Montétan, met à disposition les infrastructures (bâtiments, restaurant, etc.) alors que le CHUV, qui gère l'activité hospitalière, devient l'employeur du personnel soignant et administratif.

Cette opération s'est parfaitement déroulée, l'ensemble du personnel ayant conservé les mêmes conditions de travail, à l'exception du changement de caisse de pensions. La direction du CHUV souhaite la bienvenue à ces collaboratrices et collaborateurs et les remercie de leur contribution pour le succès des activités de pédiatrie.

Votre salaire en 2006

Les salaires évolueront au 1^{er} janvier 2006 en fonction de l'accord salarial signé par le Conseil d'Etat et la FSF, d'une part, et des modifications intervenant dans le prélèvement des charges sociales, d'autre part.

Accord Conseil d'Etat-FSF (comme en 2005)

L'indexation a été fixée à 0.25%.

Les augmentations annuelles atteindront 80% de leur valeur normale.

Une contribution de crise de 2% sera prélevée sur la part des salaires bruts allant au-delà de 60'000 francs par an pour une activité à 100%.

Charges sociales

Concernant la caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), la déduction de coordination est désormais calculée de la manière suivante:

Déduction de coordination = 12'900.- + 8.5% du salaire annuel, mais au maximum 22'575.-

Cela signifie, pour une personne engagée à l'Etat à 100%, une déduction pouvant aller de 16'750.- à 22'575.-, au lieu de 12'900.- à 19'350.-. Pour le personnel déjà en fonction en 2005, le traitement cotisant n'est pas diminué.

D'autres modifications interviennent par ailleurs dans la loi sur la CPEV, le 1^{er} janvier 2006. Elles vous ont été communiquées par la caisse fin 2005.

Le versement des salaires en 2006

Cette année, les salaires seront versés sur les comptes bancaires aux dates suivantes:

Lundi 30 janvier 2006	Jeudi 27 avril 2006	Vendredi 28 juillet 2006	Lundi 30 octobre 2006
Lundi 27 février 2006	Mardi 30 mai 2006	Mercredi 30 août 2006	Mercredi 29 novembre 2006
Jeudi 30 mars 2006	Jeudi 29 juin 2006	Jeudi 28 septembre 2006	Mardi 19 décembre 2006

Les jours fériés en 2006 (9 jours)

En plus du 2 janvier 2006 déjà passé, les jours fériés sont:

Vendredi Saint 14 avril	Lundi de Pentecôte 5 juin	Noël 25 décembre
Lundi de Pâques 17 avril	Fête Nationale 1 ^{er} août	Jour supplémentaire accordé par l'Etat 26 décembre
Jeudi de l'Ascension 25 mai	Lundi du Jeûne 18 septembre	

Les 1^{er} et 2 janvier 2007 seront également fériés.



Enquête 2005 de satisfaction des patients du CHUV

Une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée en 2005 auprès des patients du CHUV. Elle a touché 3'902 d'entre eux. Les résultats complets de cette enquête seront publiés prochainement. Globalement, la satisfaction des patients reste très bonne et est comparable à celle de la précédente enquête menée en 2001. D'ores et déjà, la direction générale a donné mandat au Bureau Qualité d'examiner les dispositions à prendre pour renforcer encore les efforts entrepris par l'institution sur trois axes importants de la prise en charge:

- l'accueil des patients,
- l'information des patients et la communication avec eux concernant les mesures diagnostiques et thérapeutiques qui leur sont proposées (consentement éclairé),
- la gestion de la douleur.

Certification de la PMU et du Département universitaire de médecine et de santé communautaires

A la veille de Noël, le DUMSC et la PMU ont parfaitement réussi la certification ISO de l'ensemble de leurs processus administratifs. Il s'agit d'une première étape vers une certification de l'ensemble de leurs processus (soins, recherche et enseignement). Il s'agit aussi du premier département "pilote" au niveau des démarches qualité à obtenir ce label. La direction générale adresse ses vives félicitations au Bureau Qualité DUMSC-PMU (Olivier Bugnon, Dominique Jatton, Stéphanie Martin-Caretti) et aux équipes administratives pour cette réussite, ainsi qu'à l'équipe de l'Unité interdisciplinaire de coloproctologie fonctionnelle, dont la certification a été renouvelée à cette occasion.

Déménagement de certaines unités du Département de psychiatrie du CHUV

Les unités ambulatoires (psychiatrie adulte) suivantes:

- la consultation des troubles anxieux et de l'humeur, actuellement sur le site de Cery;
- la consultation «E. Minkowski», la consultation des troubles de la personnalité, l'unité de psychiatrie communautaire, actuellement à l'avenue de Sévelin 18, à Lausanne;
- et le centre de consultation psychiatrique et psychothérapeutique, actuellement à la rue du Tunnel 1, à Lausanne

vont déménager et se regrouper à l'adresse suivante, dès le 10 février 2006:

Consultation de Chauderon, Polyclinique du Département de psychiatrie du CHUV

Avenue d'Echallens 9, 1004 Lausanne, tél. 021 643 14 14, fax 021 643 14 99.

Nominations- Départs

Dominique Hude, jusqu'ici directeur du Département des centres interdisciplinaires et logistique médicale, a pris ses fonctions de Secrétaire général des Hospices-CHUV, le 1^{er} janvier dernier. Il assistera la Direction générale dans ses réflexions, ses choix et ses relations avec les fonctions d'état-major et la conduite de ses projets. Il l'assistera également dans ses relations avec l'administration cantonale et les autres institutions sanitaires sur mandat permanent ou ponctuel.

Le Dr **Jean-Blaise Wasserfallen** se voit confier la direction du Département des centres interdisciplinaires et de logistique médicale, à 50%, à côté de ses fonctions de directeur médical adjoint. Afin de pouvoir assumer ce double mandat, Jean-Blaise Wasserfallen a accepté de renoncer à ses activités de soins et de recherche.

Isabelle Lehn, qui a déployé une activité essentielle comme ICS responsable de la gestion du flux des patients, a été nommée directrice des soins du Département de médecine. Elle remplace **Christine Dovat**, qui a fait valoir son droit à la retraite, et à qui la direction exprime sa vive reconnaissance pour le travail qu'elle a accompli au Département de médecine.

José Rohrer, directeur administratif du Département de médecine, ancien administrateur de l'IRST et directeur administratif de la PMU, a donné sa démission pour la fin du mois de février 2006. Il conservera ses fonctions de trésorier du CEPO. La direction salue son engagement prépondérant au service d'une bonne liaison entre soins et gestion. Elle le remercie pour la qualité de sa collaboration et lui souhaite plein succès dans ses futures activités.

